



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-352 ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-312 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 8 juillet 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le Règlement numéro 2024-352 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2021-312 relatif au traitement des élus de la municipalité de Saint-Édouard

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/reglementation-municipale> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Édith Létourneau

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière